

DÉCLARATION PINEL



PRÉAMBULE :

Éléments à préparer avant la déclaration

L'attestation notariale de propriété
ou le titre de propriété (acte notarié)

Eventuellement, les factures annexes
d'équipements (exemple : facture d'une
cuisine équipée, pare-douche etc...)

La déclaration d'achèvement des travaux
(ou PV de livraison ou de remise des clés)

Le relevé récapitulatif annuel de gestion

Tableau d'amortissement définitif et
complet du financement avec **ADI**
(**assurance décès invalidité**)

Relevé d'assurance de votre bien PNO
(assurance propriétaire non occupant)

Si le bien est loué

Le bail de location (date d'entrée du dernier locataire, montant du loyer hors charges, nom et prénom du locataire).



DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 0 : Accédez à la déclaration en ligne

1. Accédez à votre espace particulier.
2. Saisissez du numéro fiscal et mot de passe.

impots.gouv.fr
un site de la direction générale des Finances publiques

1

Votre espace particulier
Votre espace professionnel

Accueil > Authentification

Connexion à votre espace particulier

2

Numéro fiscal 13 chiffres

Mot de passe

Connexion

S'identifier avec FranceConnect
Qu'est-ce que FranceConnect?

Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis
Payer en ligne

Aide

- + Vous avez oublié votre mot de passe
- + Comment modifier votre mot de passe ?
- + Les services disponibles sur votre espace particulier
- + Gestion des cookies



DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 0 : Accédez à la déclaration en ligne

1. Accédez à la déclaration en ligne.

The screenshot displays the 'Mon espace particulier' interface on the website impots.gouv.fr. The header includes the French Republic logo, the site name, and navigation links for 'Recherche', 'Messagerie sécurisée', 'Mon profil', and 'Déconnexion'. A secondary navigation bar lists various services: 'Tableau de bord', 'Prélèvement à la source', 'Paiements', 'Documents', 'Simulations', 'Données publiques', 'Achats', and 'Mes contacts'.

The main content area features a prominent banner titled 'PENSER À DÉCLARER EN LIGNE' with a calendar icon. It states: 'Le service de déclaration de revenus en ligne est ouvert. N'hésitez pas à utiliser ce service pour souscrire votre déclaration.' To the right of this banner is a large orange button labeled '1' and a black button labeled 'Accéder à la déclaration en ligne'.

Below the banner is a yellow button labeled '€ Payer en ligne mes impôts'. To the right, a section titled 'PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOTRE TAUX ACTUEL' displays a rate of '4,7 %' and mentions 'Le taux de votre conjoint est de : 14,0 %'. A black button 'Gérer mon prélèvement à la source' is located below this section.

On the left side, a sidebar titled 'MES ÉVÉNEMENTS' contains a list of documents. The first entry is 'CONSULTÉ' for 'Avis de taxe d'habitation-CAP 2018', with a 'Visualiser PDF' link. The second entry is 'Mensualisé' for 'Avis de taxes foncières 2018', also with a 'Visualiser PDF' link.



DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 1 : Étapes préalables



Bon à savoir :

Commencez par remplir vos annexes pour gagner du temps.



Déclaration de revenus

Quitter

[Accueil](#)[Déclaration de revenus](#)

Consulter l'aide

Étape 1
Étapes
préalables

Étape 2
Renseignements
personnels

Étape 3
Revenus
et charges

Étape 4
Résumé et
signature

Étape 5
Fin de
déclaration

Déclaration des revenus 2019

Vous pouvez maintenant remplir votre déclaration des revenus ainsi que les annexes que vous avez sélectionnées.

Les liens situés sur la colonne de gauche vous permettent :

- de naviguer entre la déclaration de revenus et ses annexes,
- d'ajouter ou supprimer une déclaration annexe (à partir de l'étape 3).

Les données que vous aurez saisies seront automatiquement enregistrées lors du passage à la page suivante. Toutefois, vous aurez toujours la possibilité de les corriger pendant la saisie, voire de les modifier ultérieurement, y compris après la signature de votre déclaration.

Bon à savoir

Certaines annexes vous proposent en fin de saisie un tableau de synthèse qui vous permet d'un simple clic, de reporter les montants de cette annexe dans la déclaration de revenus. Il vous est donc conseillé de commencer par remplir vos annexes.

[Précédent](#)

Cliquez ici →

[Suivant](#)



DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 1 : Étapes préalables



Bon à savoir :

Sélectionnez dès cette étape les déclarations annexes qui vous concernent.

Loyer/charges →

impots.gouv.fr

Déclaration de revenus

Quitter

Déclarations annexes

Pour éviter un oubli, les déclarations annexes que vous avez remplies l'année dernière ont été précochées. Merci de valider ou décocher la sélection.

☒	Déclaration des revenus fonciers 2019	N° 2044
☐	Déclaration spéciale des revenus fonciers 2019	N° 2044 Spéciale
☐	Déclaration d'engagement de location - Statut du bailleur privé	N° 2044 EB
☐	Déclaration des revenus 2019 encaissés à l'étranger par un contribuable domicilié en France (y compris la fiche d'aide au calcul du salaire suisse net imposable n° 2047 suisse)	N° 2047
☐	Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2019 <i>Si vous êtes dispensé(e) de dépôt d'une déclaration de plus ou moins-values (consultez les cas de dispense en cliquant ici), ne cochez rien et cliquez sur « Valider »</i>	N° 2074
☐	Déclaration des plus-values en report d'imposition en 2019	N° 2074 I
☐	Déclaration des plus-values réalisées en 2019 : Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention	N° 2074 ABT
☐	Déclaration des plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2019 par des dirigeants de PME européennes en vue de leur départ en retraite	N° 2074 DIR
☐	Déclaration de certaines plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2019 par les impatriés	N° 2074 IMP
☐	Déclaration d'imputation entre plus-values et moins-values	N° 2074 CMV
☐	Déclaration de taxe sur les loyers élevés des logements de petite surface due par les bailleurs personnes physiques	N° 2042 LE
☐	Déclaration des revenus 2019 (départ à l'étranger ou retour en France)	N° 2042 NR
☐	Déclaration de retenue à la source - année 2019	N° 2041 E

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 1 : Étapes préalables

ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes : [Déclarations ANNEXES](#)

REVENUS

☒ Traitements, salaires
 ☐ Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux
 ☐ Gains d'actionariat salarié, salaires
 ☐ Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif
 ☒ Revenus de capitaux mobiliers
 ☐ Gains de cession de valeurs mobilières, droits sociaux, gains assimilés, plus-values et gains divers
 ☐ Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros *Location non meublée*
☒ Revenus fonciers *Location non meublée*
☐ Revenus exceptionnels ou différés
 ☐ Micro-entrepreneur (*auto-entrepreneur*) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu
 ☐ Revenus agricoles
 ☐ Revenus industriels et commerciaux professionnels
 ☐ Revenus industriels et commerciaux non professionnels *Autres que les locations meublées non professionnelles*
☐ Revenus des locations meublées non professionnelles
 ☐ Revenus non commerciaux professionnels
 ☐ Revenus non commerciaux non professionnels

CHARGES

☒ Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite...), charges et imputations diverses
 ☐ Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, emplois à domicile, cotisations syndicales, prestations compensatoires, etc.
 ☒ Investissements locatifs (Pinel, Denormandie ancien, Duflo, Scellier, Censi-Bouvard)
 ☐ Travaux dans l'habitation principale : dépenses pour la transition énergétique



DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044



Bon à savoir :

Le nombre de biens loués comprend tous les biens que vous avez en location y compris votre investissement Pinel.

[Accueil](#)

[Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes](#)

[Déclaration de revenus](#)

[Annexe n°2044](#)

[Consulter l'aide](#)

Étape 1
Étapes préalables

Étape 2
Renseignements personnels

Étape 3
Revenus et charges

Étape 4
Résumé et signature

Étape 5
Fin de déclaration

Déclaration annexe N° 2044 - revenus 2020

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Déclaration des revenus fonciers 2020

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative.
Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

Vos revenus fonciers concernent :

[Notice](#)

- Des parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) afférentes à des propriétés rurales ou urbaines. Si oui, combien de sociétés immobilières ou FPI ?
- Des propriétés rurales et urbaines. Si oui, combien ?

Nombre de biens loués →

[Suivant](#)



DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

1. Ne cochez pas de dispositifs spécifiques.
2. Complétez les informations relatives au bien.
3. Référez-vous au relevé de gestion pour compléter la partie Recettes.



Bon à savoir :
1 bien = 1 immeuble



Documents nécessaires

- Acte notarié,
- Bail de location,
- Relevé de gestion.

Vos propriétés rurales et urbaines (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation) [Notice](#)

200 Caractéristiques des propriétés (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation et indiquez le taux applicable pour la déduction spécifique « Conventionnement Anah »)

Dispositifs spécifiques

1 Le Pinel ne relève pas d'un dispositif spécifique

Besson ancien	Conventionnement Anah								
	Borloo ancien				Cosse				
	Secteur intermédiaire	Secteur social	Secteur social	Secteur intermédiaire et social intermédiaire	Secteur intermédiaire	Secteur intermédiaire	Secteur social ou très social	Secteur social ou très social	Secteur dans le cadre d'une intermédiation locative sociale
26%	30%	45%	60%	70%	15%	30%	50%	70%	85%

IMMEUBLE 1

Si vous ne relevez plus d'un des dispositifs ci-dessus, veuillez décocher le bouton correspondant

2

Adresse

☒ en France ☐ à l'étranger

Numéro et rue

Code postal

Commune

Nom(s) et prénom(s) du(es) locataire(s)

Si d'autres locataires occupent cet immeuble, cliquez ici [Locataires](#)

Date d'acquisition de l'immeuble (jj/mm/aaaa)

Date de signature chez le notaire

Nombre de locaux 1

À compléter : adresse du bien, date signature notaire, nombre d'appartements et si loué au moment de la déclaration nom et prénom du locataire.

210 Recettes Total des lignes

Immeubles donnés en locations

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés

212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires

213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurances)

Immeubles dont vous vous réservez la jouissance

214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance

215 Total des recettes : lignes 211 à 214 E

3 Voir relevé de gestion



DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

220 Frais et Charges :

Vous devez répartir sur les lignes 221 à 227 tous les montants payés qui ont été précisés sur votre relevé de gestion.

L.223 :

Primes d'assurance appartement

L.224 :

Montant des travaux après livraison : pose de cuisine, pare-douche,... main d'œuvre comprise.



220 Frais et charges	
221	Frais d'administration et de gestion (rémunération des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)
222	Autres frais de gestion : 20 € par local
223	Primes d'assurance
224	Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également les rubriques 400 et 500)
225	Charges récupérables non récupérées au départ du locataire
226	Indemnités d'éviction, frais de relogement
227	Taxes foncières, taxes annexes de 2019 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)
Régimes particuliers	
228	Déductions spécifiques :
☒ sur toute l'année 2019 (sous certaines conditions : voir notice) ☐ à proratiser sur 2019 (selon la date de prise d'effet)	
☐ 15% ☐ 26% ☐ 30% ☐ 40% ☐ 45% ☐ 50% ☐ 60% ☐ 70% ou	
☐ 85% de la ligne 215	

Voir relevé de gestion



Détail

N'oubliez de cliquer sur **détail**, pour renseigner les informations demandées relatives aux travaux après livraison.

En savoir plus



Documents nécessaires

- Relevé de gestion,
- Factures payées en 2020 pour les travaux.



DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

À compléter si travaux après
livraison : aménagement de la
cuisine...



Bon à savoir :

Le montant du paiement
des travaux à reporter inclut
uniquement ceux payés en 2020.



Document nécessaire

- Factures payées en 2020
pour les travaux.

Descriptif des frais			
			Notice
400 Paiement des travaux			
N° de l'immeuble et nature des travaux Immeuble n° 1	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement (jj/mm/aaaa)	Montant

[< Précédent](#) [Suivant >](#)



DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

L.250 : Intérêts d'emprunt

Voir relevé d'emprunt (à demander à sa banque) : comprend les intérêts d'emprunt payés, cotisations d'assurance du prêt, frais de dossier bancaire, frais de garantie payés en 2020.



Immeubles en copropriété (uniquement pour les propriétaires bailleurs)

229	Provisions pour charges payées en 2019		
229bis	Déduction de 50 % du montant des travaux déductibles compris dans les provisions payées en 2018		
230	Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2018		
240	Total des frais et charges : lignes 221 à 229 bis - ligne 230		F
250	Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 410)		G
260 Revenus fonciers taxables			
261	Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250		
262	Réintégration du supplément de déduction (voir notice)		H
263	Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262		I

[< Précédent](#)

[Cliquez ici →](#)

[Suivant >](#)

N'oubliez de cliquer sur **détail**, pour renseigner les informations demandées relatives aux intérêts d'emprunt.



Détail



Document nécessaire

- Tableau d'amortissement.



DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044



Bon à savoir :

Concernant les intérêts versés, renseignez le même montant que celui renseigné sur la ligne 250.

Descriptif des frais		Notice	
410 Intérêts d'emprunt			
N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur		Date du prêt (jj/mm/aaaa)	Intérêts versés
Immeuble n°1			

Précisions concernant le prêt à compléter.

[< Précédent](#) [Suivant >](#)



Document nécessaire

- Tableau d'amortissement.



DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

Les résultats s'affichent automatiquement.

Calcul du résultat foncier, répartition du déficit		
Notice		
420 Résultat : Bénéfice ou déficit total : case D + case I	-5947	€ En cas de bénéfice, à reporter ligne 4BA, rubrique revenus fonciers de la déclaration des revenus (n° 2042)
Continuez les calculs ci-dessous (lignes 430 à 441) uniquement en cas de déficit		
430 Déficit de l'année : calcul de répartition		
431 Total des revenus bruts : case A + case E + case H	3000	€
432 Total des intérêts d'emprunts : case C + case G	4807	€
433 Total des autres frais et charges : case B + case F	4140	€
434 Si la ligne 432 est supérieure à la ligne 431		
435 Report de la ligne 433 dans la limite de 10 700 €	4140	€ à reporter ligne 4BC, rubrique revenus fonciers de la déclaration des revenus (n° 2042)
436 Report de la ligne 433 : montant dépassant 10 700 €		€
437 Report de la différence : ligne 432 - ligne 431	1807	€
438 Total : ligne 436 + ligne 437	1807	€ à reporter ligne 4BB, rubrique revenus fonciers de la déclaration des revenus (n° 2042)
439 Si la ligne 432 est inférieure ou égale à la ligne 431		
440 Report de la ligne 420 dans la limite de 10 700 €		€ à reporter ligne 4BC, rubrique revenus fonciers de la déclaration des revenus (n° 2042)
441 Report de la ligne 420 : montant dépassant 10 700 €		€ à reporter ligne 4BB, rubrique revenus fonciers de la déclaration des revenus (n° 2042)
450 Déficits antérieurs restant à imputer		



DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044



Bon à savoir :

Activez le report pour reporter les données dans votre déclaration principale.

[Consulter l'aide](#)

Étape 1
Étapes
préalables

Étape 2
Renseignements
personnels

Étape 3
Revenus
et charges

Étape 4
Résumé et
signature

Étape 5
Fin de
déclaration

Déclaration annexe N° 2044 - revenus 2020

REPORT AUTOMATIQUE

Notice

Vous avez la possibilité de procéder au report automatique de certaines informations descriptives de vos biens signalées dans la déclaration des revenus fonciers n° 2044 souscrite en ligne l'an dernier. Une fois le report activé, vous conservez toujours la possibilité de modifier manuellement ces informations.

Attention : le report des informations descriptives de vos biens ne peut être fait qu'une seule fois. Si vous n'activez pas le report avant d'avoir validé cette page, il ne sera pas présenté lors d'une session ultérieure.

Vous pouvez également ignorer le report et procéder au signalement manuel des données dans la déclaration n° 2044. Pour cela, après avoir indiqué le nombre de SCI et/ou de propriétés rurales et urbaines à déclarer, cliquez directement sur le bouton « suivant ».

En savoir plus

Parts de Sociétés Civiles Immobilières afférentes à des propriétés rurales et urbaines :

ADRESSE	Activer le report
	report

← Cliquez ici



DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

[► Accueil](#)

[► Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes](#)

[► Déclaration de revenus](#)

[► Annexe n°2044](#)

[Consulter l'aide](#)

Étape 1
Étapes
préalables

Étape 2
Renseignements
personnels

Étape 3
Revenus
et charges

Étape 4
Résumé et
signature

Étape 5
Fin de
déclaration

Déclaration annexe N° 2044

Vous avez atteint la dernière rubrique de votre déclaration des revenus fonciers (déclaration annexe n° 2044).

Les fonctions situées à gauche de l'écran vous permettent :

- de naviguer entre les déclarations en utilisant les onglets numérotés ;
- d'ajouter ou supprimer une déclaration en utilisant le bouton correspondant.

Si vous avez terminé la saisie de toutes vos déclarations cliquez sur « Suivant » :

- vous visualiserez le résumé de vos déclarations et le calcul estimatif de votre impôt,
- ensuite vous procéderez à la signature électronique de vos déclarations :
 - Déclaration des revenus (déclaration principale)
 - Déclaration des revenus fonciers (déclaration n°2044).

[◀ Précédent](#)

[Cliquez ici ➔](#)

[Suivant ▶](#)



DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 3 : Déclaration 2042

Retour sur votre déclaration principale 2042 pour demander la réduction d'impôt.

1. Cochez le Pinel.

1

VOS CHARGES

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Investissements locatifs

Notice

Choisissez un type d'investissement (ou plusieurs) puis sélectionnez la période d'achèvement/acquisition du logement. Les rubriques vous concernant seront affichées sur l'écran suivant.

« Réalisation » : signature de l'acte authentique chez le notaire.
« Achèvement » : remise des clés pour un immeuble en état futur d'achèvement.
« Acquisition » : remise des clés pour un immeuble déjà construit.

Si votre investissement est constitué uniquement de parts de SCPI, cochez la case ☐

☒ Pinel

- ☐ Investissements achevés ou acquis en 2020 (joignez la déclaration annexe n° 2044 EB).
- ☒ Investissements achevés ou acquis les années précédentes.

☐ Plusieurs investissements Pinel (afficher toutes les rubriques).

☐ Denormandie ancien (joignez la déclaration annexe n° 2044 EB).

- ☐ Investissements réalisés en 2020

☐ Duflot

- ☐ Investissements achevés ou acquis les années précédentes.

☐ Scellier

- ☐ Investissements achevés ou acquis les années précédentes.

☐ Censi-Bouvard

- ☐ Investissements achevés ou acquis en 2020.
- ☐ Investissements achevés ou acquis les années précédentes.
- ☐ Plusieurs investissements Censi-Bouvard (afficher toutes les rubriques).

← Précédent

Cliquez ici →

Suivant →

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 3 : Déclaration 2042

Remplissez cette section à partir
de la deuxième année d'application
de la réduction d'impôt

1. En fonction de l'engagement
initial de location de 6 ou 9 ans.
2. En fonction de la date
d'achèvement de l'immeuble.

Reports concernant les investissements des années antérieures
À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt.
 Indiquez la fraction de réduction d'impôt à reporter.

Investissements réalisés du 1.9 au 31.12.2014 et achevés au 31.12.2014

- en métropole avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7BI

- outre-mer avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7DI

Investissements réalisés et achevés en 2015 ou réalisés antérieurement si achevés en 2015

- en métropole :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7BZ

- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7CZ

- outre-mer :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7DZ

- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7EZ

Investissements réalisés et achevés en 2016 ou réalisés antérieurement si achevés en 2016

- en métropole :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7QZ

- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RZ

- outre-mer :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7SZ

- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7TZ

Investissements réalisés et achevés en 2017 ou réalisés antérieurement si achevés en 2017

- en métropole :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7RA

- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RB

- outre-mer :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7RC

- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RD

Investissements réalisés et achevés en 2018 ou réalisés antérieurement si achevés en 2018

- en métropole :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7RE

- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RF

- outre-mer :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7RG

- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RH

Investissements réalisés et achevés en 2019 ou réalisés antérieurement si achevés en 2019

- en métropole :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JM

- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7KM

- outre-mer :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7LM

- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7MM

1

2

Report du montant de votre réduction Pinel

Exemple :

- mon appartement est achevé depuis 2018,
- je suis engagé à le louer pendant 6 ans,
- et j'ai 3 596€ de réduction Pinel par an
alors je déclare 3 596€ ligne 7RE



DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 3 : Déclaration 2042

[Accueil](#)

[Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes](#)

[Déclaration de revenus](#)

[Annexe n°2044](#)

[Annexe n°2044 EB](#)

[Consulter l'aide](#)

Étape 1
Étapes préalables

Étape 2
Renseignements personnels

Étape 3
Revenus et charges

Étape 4
Résumé et signature

Étape 5
Fin de déclaration

Déclaration principale

[Précédent](#)

[Suivant](#)

INFORMATIONS

Si vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration fiscale certains éléments de votre déclaration pour lesquels vous n'êtes pas certain de votre interprétation, signalez une mention expresse en cochant la case ci-contre. ☐

Pour toute autre question, utilisez dans votre espace particulier la rubrique « Question ? » ou le service « Messagerie sécurisée ».

En application de la loi « Informatique et libertés » vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification, sous certaines réserves, auprès de votre centre des finances publiques. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recoupement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités (voir notice).

[Précédent](#)

[Cliquez ici →](#)

[Suivant](#)



DÉCLARATION PINEL



Félicitations !

Votre déclaration Pinel est terminée !

Numéro d'assistance de www.impots.gouv.fr

Contact au **0809 401 401** du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h00
(service gratuit + prix d'un appel)